## Prendre un rendez-vous

La prise de rendez-vous est obligatoire pour les dépôts des pièces justificatives. Veuillez cliquer sur le lien suivant afin de prendre rendez-vous parmi les créneaux disponibles.

ATTENTION :
Bien lire la liste des pièces à apporter le jour J.
L'absence ou la non-conformité desdites pièces entraineraient une annulation du rendez-vous.
Certaines situations, comme la demande de carte suite à un divorce ou celle concernant un mineur dont la garde est alternée, réclament une vigilance toute particulière. En cas de doute, joindre la mairie.
Il est nécessaire de prendre autant de rendez-vous que de Passeports demandés. Par exemple, un passeport pour chaque membre d'une famille de 4 personnes, c'est 4 rendez-vous.

**Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire :** cliquez ici